



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 28
Nombre de membres représentés 5
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 11 avril 2023 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Murielle VILLETELLE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 7

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°8, N°9, N°11, N°12 ET N°13

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Conformément à la M57, la Ville doit engager comptablement la totalité des dépenses à laquelle elle est engagée juridiquement par la passation d'un marché public, et ce dès sa notification, même si cette dépense va en réalité être étalée sur plusieurs années. Cela conduisait à un gonflement des dépenses restant à réaliser en fin d'exercice qui doivent le plus souvent être couvertes par la conclusion d'un emprunt.

La réglementation nous permet néanmoins d'autoriser des programmes pluriannuels, dont les seuls crédits annuels sont inscrits chaque année au budget. Ainsi, la Ville évite une mobilisation excessive des emprunts. Cette présentation permet également une anticipation et une meilleure lisibilité de ces opérations.

A l'occasion du vote du budget primitif 2023, je vous propose de clôturer l'autorisation de programme n°8, d'actualiser les autorisations de programme n°9, n°11 et n°12 et de créer une autorisation de programme n°13.

Autorisation de programme n°8 – Création d'un guichet unique Clôture de l'autorisation de programme

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers, la Ville a décidé dès 2016 de réorganiser les services à la population et l'accueil des publics de l'Hôtel de Ville par la création d'un guichet unique.

Compte tenu de la complexité des travaux, cette opération avait été votée sous forme d'autorisation de programme. Une enveloppe de 150 000 € avait été ajoutée par délibération du 17 décembre 2019.

Lors du vote du budget 2022, les crédits de paiement étaient répartis ainsi :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 : GUICHET UNIQUE							
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 prévisionnel	
23 388	109 057	732 325	2 976 576	207 028	67 538	34 088	

Les travaux sont aujourd'hui terminés et l'autorisation clôturée pour un montant final de 4 149 358 € :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 : GUICHET UNIQUE							
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	
23 388	109 057	732 325	2 976 576	207 028	67 538	33 446	

* *
*

Autorisation de programme n°9 – Travaux Agenda d'accessibilité Programmée Révision des crédits de paiement et de l'autorisation de programme

Lors du conseil municipal du 13 octobre 2015, la ville de Joinville-le-Pont s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, plan pluriannuel de mise en accessibilité des établissements recevant du public des installations ouvertes au public.

Pour mémoire, le projet déposé par la commune en lien étroit avec la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) prévoyait une enveloppe totale de travaux à 1 061 719 € TTC sur une période de 6 ans sur neuf bâtiments communaux.

Compte tenu de l'avancement des travaux, il avait été décidé en 2022 d'actualiser la répartition des crédits annuels de paiement et d'augmenter l'enveloppe globale des travaux ainsi :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE									
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL INITIAL en 2016	TOTAL révisé en 2021	TOTAL révisé en 2022
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 prévisionnel			
66 256	232 977	201 728	61 941	45 532	169 339	593 873	1 061 719	1 025 522	1 371 646

De nouveaux travaux pour certains petits établissements sont encore à réaliser.

En conclusion, l'enveloppe totale de l'autorisation de programme doit être augmentée de 11 957 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE												
CREDIT DE PAIEMENTS									TOTAL INITIAL en 2016	TOTAL révisé en 2021	TOTAL révisé en 2022	TOTAL révisé en 2023
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 révisé	2023 prévisionnel					
66 256,00	232 977,00	201 728,00	61 941,00	45 532,42	169 338,56	90 542,50	515 287,54	1 061 719,00	1 025 522,00	1 371 646,00	1 383 603,04	

* *
*

Autorisation de programme n°11 – Extension du réseau de vidéoprotection Révision des crédits de paiement

Cette autorisation de programme créée l'exercice dernier est la traduction budgétaire de l'ambition municipale en matière de sécurité.

La vidéoprotection constitue un volet déterminant de cette politique de sécurité et a déjà fait l'objet d'importants investissements depuis 2008. Fin 2021, la Ville disposait d'ores et déjà de 44 caméras réparties sur un réseau municipal de fibre optique, dont 27 sur voirie, reliées à un Centre de Supervision Urbaine.

Ces efforts constants, couplés à une coordination resserrée avec les services de l'État, Police Nationale et Préfecture, portent leurs fruits, comme en témoignent les statistiques de la délinquance sur notre commune, mais aussi les nombreuses affaires résolues grâce aux moyens municipaux. Cependant, la recrudescence de nouvelles formes de délinquance, ainsi que la position de notre territoire qui l'expose à flux de délinquance, nous imposent de renforcer encore sa surveillance.

C'est pourquoi, en concertation avec les services de l'État, notre équipe municipale a décidé de renforcer le déploiement de la vidéoprotection et de moyens numériques modernes sur notre commune avec un investissement total de 2 millions d'euros sur ce mandat, répartis entre l'infrastructure réseau, des caméras et des équipements informatiques ainsi que des logiciels. 78 nouvelles caméras vont ainsi être déployées entre 2022 et 2024. Les abords des établissements scolaires et culturels, les lieux de rassemblement et les entrées de Ville seront prioritairement ciblés.

Ce maillage très fin par la vidéoprotection constitue le choix de voir des équipes toujours plus présentes sur le terrain et toujours plus réactives aux différentes problématiques que nos quartiers connaissent aujourd'hui. Par ailleurs, une connexion sera établie entre notre réseau de vidéoprotection et le commissariat de Nogent-sur-Marne afin de renforcer ce partenariat toujours plus fort entre nos deux services.

Enfin, il faut ajouter que ce déploiement sera l'occasion de renforcer l'interconnexion de nos différents bâtiments communaux avec notre propre réseau, qui permettra de déployer de nouveaux services numériques à la population.

En 2022, il avait été décidé la répartition de l'autorisation de programme et des crédits de paiement suivants :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL
2022 prévisionnel	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	
902 985	326 400	528 000	1 757 385

La totalité des crédits de paiements ont été engagés juridiquement et comptablement en 2022. 528 393,77 € ont été payés en 2022. Ce qui a permis le lancement des travaux ainsi que l'acquisition des logiciels et équipements actifs pour l'installation de 33 nouvelles caméras sur un objectif de 34 prévues au BP 2022. Leur installation se terminera en 2023 alors que le lancement de 13 nouvelles caméras aura lieu cette année.

Compte tenu de ces éléments, la répartition des crédits de paiement sera désormais la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	
528 393,77	947 132,84	281 858,39	1 757 385,00

**

*

Autorisation de programme n°12 – Aménagement et rénovation des voiries et espaces publics Révision des crédits de paiement

La Ville s'engage sur un programme pluriannuel de rénovation des voiries et espaces publics.

En 2023, il s'agira de réaliser ou d'engager :

- la cour oasis de l'école E. Voisin,
- les projets choisis par les joinvillais dans le cadre du budget participatif,
- le cimetière paysager,
- la rénovation de plusieurs voiries notamment l'avenue Ratel et la rue Moret ainsi que la rue Etienne Pegon,
- un important programme de rénovation de l'éclairage public.

Compte tenu des réalisations 2022 et des nouvelles inscriptions 2023, la nouvelle répartition des crédits paiements est la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
154 768,50	3 438 833,16	5 141 000,00	3 674 500,01	1 754 623,33	14 163 725,00

**

*

Autorisation de programme n°13 – Renouvellement du parc de véhicules et d'engins de la Ville Création de l'autorisation de programme

Depuis de nombreuses années, la Ville renouvelle régulièrement son parc de véhicules et d'engins afin de faire face à l'usure et d'adapter ses moyens à l'évolution des besoins.

Avec la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) par la Métropole du Grand Paris (MGP), la commune affiche la volonté d'accélérer le renouvellement de son parc afin d'anticiper le respect de ce calendrier.

En 2025, l'ensemble des véhicules classés critère 3 ne pourront plus circuler. Aujourd'hui ces véhicules représentent 30 % du parc municipal joinvillais.

Le calendrier de cette autorisation de programme sera le suivant :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE								TOTAL
2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	
211 000,00	462 500,00	462 500,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	222 000,00	
								2 238 000,00

**

Ces hypothèses de crédits de paiement ont été reprises dans le budget 2023.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 03/04/2023

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	9	Madame Luisa DOLOGUELE (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

Article 1^{er} : Décide de clore l'autorisation de programme n°8 en ajustant les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 : GUICHET UNIQUE							
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	
23 388	109 057	732 325	2 976 576	207 028	67 538	33 446	4 149 358

Article 2 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°9 et les crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE											
CREDIT DE PAIEMENTS								TOTAL INITIAL en 2016	TOTAL révisé en 2021	TOTAL révisé en 2022	TOTAL révisé en 2023
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 prévisionnel				
66 256,00	232 977,00	201 728,00	61 941,00	45 532,42	169 338,56	90 542,90	515 287,54	1 061 719,00	1 025 522,00	1 371 646,00	1 383 603,04

Article 3 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°11 et les crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	
528 393,77	947 132,84	281 858,39	1 757 385,00

Article 4 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°12 et les crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
154 768,50	3 438 833,16	5 141 000,00	3 674 500,01	1 754 623,33	14 163 725,00

Article 5 : Décide de créer l'autorisation de programme n°13 et les crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE								TOTAL
2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	
211 000,00	462 500,00	462 500,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	222 000,00	2 238 000,00

Article 6 : Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets des années concernées et que les reports d'engagements se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année suivante.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Madame Murielle VILLETTELLE

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 14 AVR. 2023

Télétransmise au contrôle de légalité le: 13 AVR. 2023

A Joinville-le-Pont le

14 AVR. 2023

